

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

**Premier Rapport Pays sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire au
TCHAD**

Janvier 2002

TABLES DES MATIERES

Préface	3
Introduction	4
Contexte socio-Politique et économique de mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire	5
Indicateurs de suivi de la déclaration du Millénaire	7
Mise en œuvre de la Déclaration	8
Extrême pauvreté	8
Enseignement universel	9
Promotion de l'égalité des sexes	10
Mortalité infantile et juvénile	12
Mortalité liée à la maternité	13
VIH/SIDA	14
Environnement	15
Logement	16
Appuis du Système des Nations Unies	17
Appui des Institutions de Bretton Woods	18

PREFACE

Ce premier Rapport National sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire a été élaboré par un Groupe de travail Gouvernement/Agences des Nations Unies. Il s'inspire des mécanismes et instruments d'analyse, de planification et de programmation existants comme le CCA, l'UNDAF, la SNRP en cours de formulation et la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance.

Il se veut à la fois, un instrument d'analyse et d'orientation, en même temps qu'un outil d'enrichissement et d'intensification des politiques entre le Gouvernement et les Nations Unies en matière de progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire.

Les données et informations ayant servi de base pour cette édition sont limitées eu égard à des contraintes objectives de

disponibilité et de collecte. Toutefois, cet handicap n'enlève rien à la pertinence et à l'utilité des analyses et recommandations inscrites dans ce Rapport.

Au moment où le Tchad amorce une transition résolue vers l'ère de l'économie pétrolière, créant des perspectives nouvelles, le présent document a pour vocation d'apprécier à l'aune des objectifs du Millénaire, l'impact des politiques macroéconomiques, sectorielles et les mutations institutionnelles qui en résultent.

Nous formulons l'espoir que cette première édition pourra mobiliser les énergies nationales et forger les partenariats nécessaires en vue d'atteindre à l'horizon 2015 les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Mahamat Ali Hassan
Ministre de la Promotion Economique
et du Développement

Modibo Ibrahim Touré
Coordonnateur résident
des activités opérationnelles du
Système des Nations Unies au
Tchad

INTRODUCTION

L'objet de ce Rapport est de faire le point sur la mise en œuvre de la Déclaration adoptée au Sommet du Millénaire tenu à New York du 6 au 8 septembre 2000 par les plus hautes autorités de la planète. Cette Déclaration est un engagement pris par la Communauté Internationale dans son ensemble et les responsables à faire progresser le monde vers un mieux être général caractérisé par la réduction de la pauvreté et la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie dans tous les pays du monde. Elle se caractérise par des objectifs de développement clairs, avec des échéances fixées et des indicateurs de résultats précis.

Le Tchad représenté par le Premier Ministre a fait siennes les préoccupations des chefs d'Etat et de gouvernement. « *Le millénaire qui s'achève a sans doute été le plus éprouvant de l'histoire de l'humanité avec ses guerres, ses tensions, ses épidémies et ses catastrophes. Notre monde du nouveau millénaire a un ennemi qui a pour nom: la misère. Il est constitué de deux versants : une pauvreté extrême d'une part et une opulence insolente de l'autre. Tant que nous ne réussirons pas à rapprocher ces deux extrêmes, à introduire plus d'humanisme dans leurs rapports, le troisième millénaire ne sera pas différent du deuxième.* » a-t-il déclaré.

Le rôle assigné aux Agences du Système des Nations Unies représentées dans les pays est non seulement de les aider à mettre en œuvre les engagements pris lors de ce Sommet, notamment par la mise en place d'un système de suivi efficace des indicateurs retenus, mais aussi d'appuyer l'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des résultats.

L'Equipe de Pays du Tchad, en collaboration avec le Gouvernement tchadien, s'est fondé sur le Bilan Commun de Pays réalisé en 2000 et le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) formulé en 2001 pour élaborer ce premier rapport. L'UNDAF qui constitue le cadre de l'assistance des Nations Unies au Tchad est en phase avec les principaux objectifs de développement du Millénaire et permettra ainsi d'en assurer le suivi, avec les autorités nationales. Par ailleurs, le programme de collecte des données prévues pour les prochaines années permettra d'affiner et d'actualiser le niveau des indicateurs.

Le Système des Nations Unies au Tchad appuiera ainsi le pays dans la mise en œuvre et le suivi de sa Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, le renforcement du plaidoyer sur le VIH/SIDA et les questions relatives au genre, ainsi que dans la mise en place d'une base de données détaillées pour le suivi des Objectifs de développement du Millénaire.

Le Rapport couvre:

- L'introduction;
- Le contexte socio-politique et économique de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire;
- Le tableau relatif aux indicateurs de suivi de la Déclaration du Millénaire;
- La mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, qui fait ressortir pour chacun de ses objectifs, l'état de situation ; les défis pour atteindre l'objectif ; l'environnement favorable et les priorités de développement.

CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DU MILLENAIRE

Le Tchad est caractérisé par l'étendue de son territoire (1.284.000 Km²), sa continentalité (le port le plus proche est à plus de 1700 km de la capitale), et par ses trois zones agro-climatiques qui déterminent les types d'activités économiques et sociales de sa population. Celle-ci a été estimée à 7,4 millions d'habitants en 2000 et son taux d'accroissement naturel est de 2,5 % l'an. Avec ce taux de croissance et sans tenir compte des effets du VIH/SIDA, cette population devrait atteindre 10,7 millions en 2015. La structure de la population fait ressortir un fort taux de dépendance. En effet, plus de la moitié de cette population a moins de 20 ans. Les femmes représentent environ 52 % du total de la population.

Sur le plan politique, le Tchad s'est engagé depuis le début des années 90 dans un processus de démocratisation. Celui-ci s'est traduit par l'organisation des premières élections présidentielles pluralistes en 1996 et des législatives en 1997. Des institutions prévues par la Constitution votée en 1996, à savoir le Conseil Constitutionnel, la Cour Suprême et le Haut Conseil de la Communication ont été mises en place et fonctionnent depuis l'année 2000. Une loi sur la presse privée a été promulguée ouvrant la voie à l'émergence de plusieurs journaux et radios privés indépendants, qui côtoient les organes publics d'information. Le processus démocratique a permis également l'émergence d'une société civile dynamique qui participe efficacement au débat public. Malgré ces avancées, l'ancrage de la démocratie au Tchad est encore imparfait du fait de la faiblesse de l'appareil judiciaire, des faibles moyens de fonctionnement des institutions mises en place et surtout de l'absence d'une culture démocratique dans la société due aux

nombreuses années de violence, de la persistance de foyers de rébellion sur le territoire national, avec des factions politico-militaires en guerre contre le régime. En 2001, le pays a organisé ses deuxièmes élections présidentielles qui ont vu la réélection du Président de la République. Les élections législatives sont prévues pour courant 2002.

Un processus de décentralisation a été engagé, mais sa mise en œuvre se heurte au manque de ressources financières, humaines et matérielles.

Sur le plan socio-économique, le Tchad a mis en œuvre de 1995-1999 un programme d'ajustement structurel appuyé par les partenaires qui ont permis d'engager des réformes structurelles dans les secteurs du coton, de l'électricité, de l'eau, du sucre, de l'énergie, des télécommunications. Ces réformes, dont certaines se poursuivent encore, ont permis d'assainir quelque peu le climat des affaires, avec le désengagement de l'Etat d'une dizaine d'entreprises publiques, l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal et la libéralisation du commerce. Le programme mis en œuvre a également permis au pays de limiter le choc des aléas climatiques et la faible disponibilité des ressources, ce qui s'est traduit par une croissance moyenne annuelle du PIB réel de l'ordre de 3,4 %.

Compte tenu du fort taux d'accroissement de la population, cette croissance n'a pas été suffisante pour améliorer de manière notable les conditions de vie des Tchadiens. En effet, celles-ci sont des plus médiocres. Le revenu moyen par habitant et par jour se situe à un demi dollar avec une forte disparité entre les milieux urbain et rural, l'incidence de la pauvreté globale est estimée à 54 % et l'Indice de développement Humain 2001 classe le

pays au 155^{ème} rang sur 162. L'accès aux services sociaux de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement est problématique du fait de la faiblesse de l'offre de ces services, du très faible pouvoir d'achat des populations, et des pesanteurs socio-culturelles.

En novembre 1999, le pays a conclu avec les Institutions de Bretton Woods un accord pour la mise en œuvre d'un Programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance. Ce Programme a pour objectif la lutte contre la pauvreté. Une Stratégie, appelée Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) est en cours d'élaboration dans le cadre de ce programme et devrait permettre de mettre en œuvre des actions cohérentes de lutte contre la pauvreté. En mai 2001, le pays a été éligible à l'Initiative pour les pays pauvres Très Endettés et devrait ainsi mobiliser environ 260 millions de dollars d'allègement de sa dette extérieure.

Cette opportunité de dégager des ressources

additionnelles importantes pour la réduction de la pauvreté s'est encore renforcée au cours de l'année 2000, avec l'adoption du projet pétrolier de Doba par la Banque Mondiale, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre de ce projet. Celui-ci prévoit des investissements à réaliser de l'ordre 3,5 milliards de dollars US et devrait procurer au pays des ressources avoisinant 1,8 milliard de dollar sur la période d'exploitation.

Les conditions sont ainsi réunies, si le pays sait en tirer profit, de lever les contraintes majeures qui freinent son développement et l'amélioration des conditions de vie de ses populations. Ces contraintes sont : i) la fragilité et la désarticulation de la base de l'économie ; ii) la faiblesse des capacités de gestion économique et financière ; iii) l'insuffisance des services sociaux aussi bien en quantité qu'en qualité ; iv) les mauvaises conditions du milieu et l'insuffisance des équipements collectifs ; v) le sous équipement des ménages ; vi) la faible exploitation des potentialités existantes.

INDICATEURS DE SUIVI DE LA DECLARATION DU MILLENAIRE

Objectifs	Indicateurs	Valeur	Année	Sources	Observations
Réduire l'extrême pauvreté	Personnes vivant avec moins d'un dollar par jour	nd			Une enquête à couverture nationale sur la consommation des ménages est en cours de réalisation et permettra le suivi de cet indicateur
	Incidence de la pauvreté alimentaire	44,2 %	1995/1996	ECOSIT, CCA	
	Incidence de la pauvreté globale	54 %	1995/1996	ECOSIT, CCA	
	Part de la consommation nationale par le cinquième le plus pauvre de la population	nd			
	Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale	40 %	1996/1997	EDST, CCA	Une enquête Démographique et de santé est prévue pour 2003
	Taux de couverture sanitaire	60 %	1997	CCA	
	Taux de couverture vaccinale DTC3	19,5 %	1997	CCA	
	% de la population ayant accès à l'eau potable	23,6	1993	CCA	
Enseignement primaire universel	Taux net de scolarisation primaire	Total :56,56 % Garçons : 68,19 Filles : 44,72	1999/2000	MEN	Un système permanent de collecte dans le secteur est en place et sera amélioré pour le suivi de ces indicateurs
	Achèvement de la 4 ^{ème} année d'études primaires	nd			
	Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	81,2 %	1993	RGPH	
Egalité entre les sexes	Pourcentage de filles dans les enseignements primaire et secondaire par rapport aux garçons	Primaire : 37,78 Secondaire : 18,57	1999/2000	MEN	
	Pourcentage de femmes ayant reçu une instruction élémentaire, par rapport aux hommes (15 à 24 ans)				
Réduction de la mortalité infantile et juvénile	Taux de mortalité infantile	132 pour mille	1993	CCA	Un RGPH est prévu pour 2004-2005
	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	194,3 pour mille	1993	CCA	
Réduction de la mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle	827 décès pour 100000 naissances vivantes	1993	CCA	
	% de naissances assistées	24 %	1997	CCA	Une enquête Démographique et de santé est prévue pour 2003
Santé de la Reproduction	Taux d'utilisation de la contraception	1 %	1997	CCA	Une enquête Démographique et de santé est prévue pour 2003
	Prévalence du VIH chez les femmes enceintes, de 15 à 24 ans				
Préservation et Régénération de l'environnement	Ressources forestières par rapport à la superficie totale	10,1 %	1993	Estimations ONDR	Un système d'informations environnementales est en cours d'élaboration
	Consommation annuelles d'énergie par personne (en kg. e.p)	16	1993	Estimations ONDR	
	Emission de dioxyde de carbone	nd			
	Taux annuel de déboisement	0,6 %	1993	Estimations ONDR	

MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DU MILLENAIRE AU TCHAD

Le présent chapitre a pour objet d'évaluer les efforts consentis par le Tchad pour mettre en œuvre des actions en vue de respecter les échéances des différents engagements pris

lors du sommet du Millénaire et de proposer les pistes d'appui des partenaires au développement.

PAUVRETE : Réduire de moitié la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté en 2015

Etat de la situation et tendance

Selon les résultats de la seule enquête sur l'évaluation de la pauvreté entreprise en 1995/1996, 54 % des ménages vivent au dessous du seuil de pauvreté global et 44,2 % en dessous de seuil de pauvreté alimentaire. La pauvreté touche davantage les ruraux que les urbains et les ménages les plus pauvres sont ceux dirigés par une femme. Compte tenu de la quasi stagnation du PIB réel par tête d'habitant sur la période 1995-2000 (environ 1% en moyenne), on peut estimer que la situation de la pauvreté est la même actuellement qu'il y a cinq ans. Pour atteindre l'objectif de développement international ci-dessus, l'incidence de la pauvreté doit être diminuée de 22,2 % d'ici à 2015, nécessitant une croissance économique moyenne de l'ordre de 7 % sur la période, avec de forts gains de productivité dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Défis pour atteindre l'objectif

Le défi de la réduction de la pauvreté se traduit par : i) la capacité des autorités à faire une utilisation rationnelle des ressources existantes aux fins de la lutte contre la pauvreté; ii) la modification en profondeur de la base productive de l'économie par l'accroissement de la productivité du monde rural ; iii) l'implication des populations dans la définition des actions de développement

;iv) la modernisation de l'Administration publique.

Environnement favorable

Le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté est incontestablement l'élément essentiel de cet environnement favorable. Ce processus, largement participatif a vu l'implication des populations à la base dans l'identification et dans la définition des causes de la pauvreté, ainsi qu'aux moyens d'y faire face, à l'occasion de l'enquête qualitative sur la perception du bien-être et de la pauvreté et à la macro participation. Par ailleurs, le Comité de Pilotage de la Stratégie renferme aussi bien des représentants de l'Administration, de la Société Civile et du Secteur Privé. Le rôle de ce Comité est de valider les travaux entrepris dans le cadre de la Stratégie. Il sera également chargé du suivi de la mise en œuvre des actions.

Il faut par ailleurs souligner que le Gouvernement a retenu depuis 1998, à l'occasion de la Conférence de Table Ronde de Genève, quatre secteurs prioritaires, dont le développement doit avoir un impact décisif sur les conditions de vie des ménages. Des stratégies sectorielles assorties des plans d'action ont été élaborées pour chacun d'eux et leur mise en œuvre dans le cadre plus cohérent de la SNRP devra permettre une meilleure synergie des actions,

et donc une efficacité accrue en terme de réduction de la pauvreté. En plus de ces stratégies sectorielles, le Tchad a défini une Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance dont la mise en œuvre permettra d'améliorer le climat sécuritaire dans le pays, ainsi que la transparence et la bonne gestion des ressources publiques.

Enfin, il convient de relever que la réalisation de l'Enquête nationale sur la Consommation des Ménages et le Secteur Informel prévue courant 2002 permettra de disposer de données détaillées et à jour sur la pauvreté au Tchad, ce qui constitue un atout important pour l'évaluation de la mise en œuvre de la SNRP.

Priorités pour l'aide au développement

Enseignement universel d'ici à 2015

Etat de la situation et tendance

Même si des progrès ont été enregistrés au cours de la décennie écoulée en matière d'accès des enfants à l'école, des efforts considérables sont encore à consentir pour atteindre d'ici 2015 l'objectif de scolariser tous les enfants en âge d'aller à l'école. En effet, le taux brut de scolarisation est passé de 51,1 % en 1995/1996 à 64,8 % en 1997/1998 et 72,4 % en 1999/2000. Selon les prévisions ce taux devrait atteindre 81,3 en 2003/2004. Le taux net de scolarisation au primaire n'est passé de 45,8 % en 1996/1997 qu'à 56,56 % en 1999/2000. L'enseignement primaire universel en 2015 est donc confronté à des défis importants sur le plan des pesanteurs socio-culturelles, ainsi qu'à l'ampleur des investissements humains et financiers à réaliser pour atteindre cet objectif.

L'appui de la communauté internationale est crucial pour la mise en œuvre de la SNRP, qui nécessite des ressources hors de portée des possibilités nationales, même avec l'apport des ressources pétrolières attendues à partir de 2004. En plus des actions prévues dans la SNRP, les principaux domaines d'appuis sont : i) le renforcement des capacités pour le suivi/évaluation de la pauvreté ; ii) le renforcement et la rénovation du système national de planification ; iii) l'accélération du processus de décentralisation afin de responsabiliser les populations pour la gestion de leurs affaires ; et iv) la mise en œuvre de la stratégie nationale de bonne gouvernance qui conditionne la réussite de la SNRP.

Défis pour atteindre l'objectif

Les conditions suivantes doivent être maîtrisées pour permettre l'éducation de tous les enfants dans le primaire : i) la mobilisation sociale autour de l'intérêt de l'école pour les enfants, et surtout pour les filles ; ii) l'amélioration des conditions de vie des familles afin de favoriser l'accès des enfants à l'école ; iii) la mobilisation de ressources importantes pour l'école, notamment pour la formation des maîtres dans les écoles communautaires, la motivation des enseignants et l'accès aux matériels didactiques ; iv) L'identification de la carte scolaire afin de rapprocher l'enfant de l'école ;

Environnement favorable

Le Tchad expérimente depuis 1990 une stratégie de promotion de l'éducation et de la formation en liaison avec l'emploi. Celle-ci a été revue et présentée aux partenaires au

développement à l'occasion de la consultation sectorielle de janvier 2000. Les principaux axes de cette stratégie révisée portent sur l'amélioration de l'accès et de l'équité à l'enseignement de base, l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages et le renforcement des capacités institutionnelles de planification, de gestion et de pilotage du secteur. L'adhésion des partenaires au plan d'actions présenté à cette occasion permet d'espérer un développement plus rapide des investissements dans ce secteur.

Le gouvernement a déjà réfléchi à une nouvelle stratégie de développement de l'Education et de la Formation à l'horizon 2015. Les grandes orientations de cette stratégie concernent : i) l'accès à l'éducation de base pour la totalité des enfants tchadiens (une scolarisation à 100%) d'ici à l'an 2015 ;ii) l'amélioration substantielle de la qualité de l'éducation et iii) enfin, l'efficacité de l'administration et de la gestion du système éducatif

Par ailleurs, la prise en charge par les populations elles-mêmes de l'éducation des enfants constitue une avancée non négligeable qui pourrait être capitalisée par un appui plus important du Gouvernement à la formation des maîtres, permettant ainsi de relever leur niveau de qualification.

Promotion de l'égalité des sexes, élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015

Etat de la situation et tendance

Les taux de scolarisation déjà très bas évoqués ci-dessus cachent mal la situation préoccupante de la scolarisation des filles. En effet, le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire n'a été que de 46,2 % en 1997/1998 et ne devrait pas dépasser les

Il convient également de relever qu'à l'occasion des études qualitatives sur la pauvreté, l'éducation des enfants a été souvent évoquée comme étant une des manifestations de la pauvreté, ce qui montre le degré de prise de conscience des parents pour l'école : i) importantes pour l'école, notamment pour la formation des maîtres dans les écoles communautaires, la motivation des enseignants et l'accès aux matériels didactiques ;ii) la densification de la carte scolaire afin de rapprocher l'enfant de l'école.

Priorités pour l'aide au développement

Les partenaires au développement pourraient supporter les efforts du Tchad pour la réalisation de l'objectif d'éducation universelle en ; i) appuyant la conscientisation des parents pour l'école, notamment pour ce qui concerne l'éducation des filles; ii) améliorant la qualité de l'enseignement ; iii) appuyant les initiatives communautaires pour la construction des écoles, l'acquisition du matériel didactique et ; iv) améliorant la gouvernance dans le secteur par une formation appropriée du personnel, une affectation conforme aux besoins et une revalorisation de la fonction de l'enseignant.

60 % en 2003/2004, traduisant un écart de plus de 30 points avec les garçons. Les filles

n'ont représenté que 37,78 % de l'effectif des élèves dans l'enseignement élémentaire en 1999/2000. De plus, la proportion des filles par rapport aux garçons diminue régulièrement dans ce cycle. En effet, elles ne représentent plus que 24 % environ au

CM2, contre 40 % au CP1. Les disparités sont encore plus marquées dans l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement secondaire, les taux brut et net de scolarisation des filles ont été respectivement de 54,62 % et 44,72 %. Une fille sur 25 fréquente un établissement d'enseignement secondaire, contre 1 sur 16 pour les garçons. Les filles n'ont représenté que 19 % du total des effectifs du secondaire en 1999/2000.

Par ailleurs, une écrasante majorité des femmes est analphabète. En effet, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993, 95 % des femmes sont analphabètes, contre 77 % des hommes. L'Enquête Démographique et de Santé de 1996/1997 établit que 78 % des femmes et 56 % des hommes de 6 ans et plus sont sans instruction. Il ressort de cette situation que non seulement l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015 sera extrêmement difficile à atteindre, mais le relèvement du niveau d'alphabétisation des femmes constitue un véritable défi pour le pays.

Défis pour l'atteinte l'objectif

Comme relevé ci-dessus, il est impossible d'atteindre l'objectif fixé d'ici 2015, les conditions actuelles étant trop défavorables et les pesanteurs culturelles nombreuses. C'est par une révolution des mentalités, plaçant la femme au même niveau que l'homme et lui procurant les ressources nécessaires à son épanouissement, que cet objectif pourra être atteint. Les difficultés rencontrées à l'occasion des débats sur le code de la famille révèlent des obstacles qui restent encore à surmonter. Il s'agit entre autre de la méconnaissance des droits des femmes et la non conformité des textes nationaux aux conventions ratifiées.

Environnement favorable

La prise en compte des besoins spécifiques des filles et des femmes s'est améliorée avec notamment l'émergence de nombreuses organisations de la société civile, dont notamment le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires et la Cellule de Liaison des Femmes. Celles-ci ont focalisé leur attention sur le développement des actions favorables à l'épanouissement de la femme, par l'accès aux ressources, la nécessité d'une éducation des filles fondée sur la responsabilité. De son côté, le Gouvernement a initié des actions tendant à mieux intégrer la femme dans le processus de développement.

Il demeure cependant que c'est dans le cadre de la SNRP que des actions intégrées en faveur de l'éducation des filles et de la promotion de la femme ont été définies. C'est donc grâce à la mise en œuvre de cette stratégie que l'on doit s'attendre à une amélioration des conditions des filles et des femmes, même s'il est difficile d'imaginer que les objectifs internationaux de développement ci-dessus énoncés soient atteints d'ici à 2015.

Un cadre essentiel pour la promotion de la femme a été initié ces dernières années par le Gouvernement. Il s'agit du Code de la Famille dont l'adoption est attendue pour le courant de l'année 2002. Ce code donne la place qui lui revient à la femme tchadienne et sa mise en œuvre permettra de réaliser un saut qualitatif quant à la prise en compte des besoins de la femme par la société.

Priorités de l'aide au développement

Il ressort de la SNRP en cours d'élaboration que les actions nécessaires pour l'égalité des sexes et la réduction des disparités dans l'enseignement primaire et secondaire sont : i) le renforcement des mesures incitatives pour l'accès des filles à l'école ; ii) la mise en œuvre du code de la famille ; iii) l'accès des femmes aux ressources productives et au

micro crédit.

Réduction des deux tiers des taux de mortalité infantile et juvénile entre 2000 et 2015

Etat de la situation et tendance

La situation sanitaire des enfants est précaire au Tchad, tant dans le milieu urbain que rural. Le taux de mortalité infantile est de 132 pour mille et celui de la mortalité infanto-juvénile de 194,3 pour mille selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993. Selon les résultats de l'enquête EDST, les quatre principales causes de mortalité des enfants de 0-15 mois en 1999 et 2000 sont les maladies diarrhéiques (31 % des décès), les infections respiratoires (25 % des décès), le paludisme (15 %) et la rougeole (14 %). Les principales causes de mortalité des enfants de 0-1 mois sont les problèmes obstétricaux (34% des décès), le faible poids à la naissance (18% des décès), les maladies respiratoires (11%) et le tétanos néonatal (5%). La malnutrition constitue également une cause importante de décès. Selon l'Enquête Démographique et de santé, 40 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique. Le taux de couverture vaccinale demeure très faible. En effet, le pourcentage des enfants de 12-23 mois complètement vaccinés varie entre 15 et 20 % et le taux de couverture vaccinale DTC3 n'a été que 19,5 % en 1997, malgré les campagnes de vaccination régulièrement menées par les autorités. La santé des enfants ne pourra s'améliorer que lorsque la situation sanitaire d'ensemble de la population s'améliore, avec un assainissement des conditions du milieu, l'accès aux soins de santé dans les zones rurales, l'accès aux médicaments au moindre coût.

C'est dire que réduire des deux tiers les taux de mortalité infantile et juvénile d'ici à 2015 nécessitera non seulement de ressources

importantes, mais surtout la prise de conscience des populations, notamment des

femmes et aussi une meilleure gouvernance dans le secteur afin de rendre efficaces les actions qui y sont réalisées.

Défis pour atteindre l'objectif

Ces défis sont de taille. En effet, Il importe que la politique nationale de santé soit mise en œuvre avec un maximum d'efficacité, que les populations aient les ressources nécessaires pour faire face au partage des coûts, que le partenariat avec le secteur privé se développe pour permettre le développement des centres de santé, et que les femmes soient mieux informées et plus à même de faire face aux problèmes de santé des enfants. Par ailleurs, des ressources publiques beaucoup plus importantes devraient être allouées au secteur.

Environnement favorable

La prise en compte de la santé des enfants est inscrite comme étant une priorité de la politique nationale de santé à laquelle les partenaires au développement ont adhéré à l'occasion de la consultation sectorielle de mars 1999. Un des axes de cette politique est en effet la consolidation des Paquets Minimum d'Activités et Paquet Complémentaire d'Activités, notamment en matière de santé infantile. L'adhésion des partenaires à cette stratégie, la responsabilisation accrue des populations, le renforcement des capacités de gestion des centres de santé sont autant de facteurs favorables à une amélioration de la santé des enfants, permettant d'atteindre l'objectif fixé.

Priorités pour l'aide au développement

Les partenaires au développement pourraient centrer leur assistance sur les domaines suivants : i) l'appui à la décentralisation de l'offre de soins de santé par une augmentation du nombre de centres de santé fonctionnels ; l'appui à la définition d'une

réglementation pour l'achat et la distribution des médicaments à moindre coût ; iii) l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de santé et ; iv) le renforcement des institutions de santé.

Réduction des trois quart des taux de mortalité liée à la maternité entre 2000 et 2015

Etat de la situation et tendance

A l'instar de la situation de la santé des enfants, celle des mères est également déplorable. Le taux de mortalité maternelle estimé à 827 pour 100 000 naissances vivantes témoigne entre autres d'une prise en charge insuffisante des soins obstétricaux et d'une faible implication des agents de santé, dans le suivi des grossesses. La fécondité très élevée des femmes (6,6 enfants par femme selon l'EDST de 1996-1997) avec un intervalle inter génésique court, la poursuite d'intenses activités domestiques au cours de la grossesse, ainsi que les complications dues aux grossesses précoces intervenant avant l'âge de 15 ans, le taux élevé d'analphabétisme et le faible niveau de couverture de la consultation prénatale (35,4 % en 1998) constituent des facteurs qui expliquent cette forte mortalité.

L'atteinte de l'objectif ci-dessus est fortement conditionnée par un changement radical de comportements des femmes, mais aussi celui des hommes.

Défis pour atteindre l'objectif

L'amélioration de la santé maternelle passera par une nouvelle vision du rôle de la femme dans la société qui ne pourra intervenir

qu'après des actions efficaces pour abolir les pratiques traditionnelles défavorables et pour l'épanouissement socio-économique de la femme tchadienne.

Environnement favorable

La mobilisation sociale mise en œuvre par les organisations féminines de la société civile, la prise en compte de l'aspect genre dans les différents projets et programmes et à travers la politique d'intégration de la femme au développement, la mise en application prochaine du Code la Famille sont autant de conditions favorables pour une meilleure prise en compte des problèmes relatifs à la santé de la reproduction.

Priorités pour l'aide au développement

L'appui des partenaires en matière de santé maternelle devra se concentrer sur

- : i) l'amélioration de l'accès aux services de Santé de la Reproduction ;
- ii) la promotion et la protection des droits en matière de reproduction ;
- iii) la promotion socio-économique de la femme et la scolarisation de la fille, et
- iv) la constitution d'une base de données sur la santé de la reproduction.

VIH/SIDA : Arrêter la propagation et commencer à inverser la tendance d'ici à 2015.

Etat de la situation et tendance

La pandémie a fait un bond inquiétant depuis le début des années 90, touchant entre 4 et 10 % de la population totale. Selon les données provisoires de l'étude sur les impacts socio-économiques du VIH/SIDA de 2001, en moyenne 7 % des adultes et 9 % des femmes sont atteints par la maladie. Mais ces estimations cachent l'ampleur réelle du phénomène du fait d'un faible taux de dépistage.

Malgré les efforts en cours, il est à craindre que le VIH/SIDA ne continue de se développer au Tchad du fait de la faible connaissance de la maladie et des mauvais comportements des groupes à risque dont les habitudes ne semblent pas changer assez rapidement. Le taux de séroprévalence tourne autour de 5 à 12%.

Défis pour atteindre l'objectif

Le principal défi est celui de faire prendre conscience par les groupes à risque du phénomène du VIH/SIDA, car il est encore très peu connu, malgré les campagnes de sensibilisation. Les préjugés demeurent tenaces et le changement de comportement paraît extrêmement lent à s'opérer en comparaison avec l'évolution dans d'autres pays. Par ailleurs, le VIH/SIDA doit être traité en tant que problème multidimensionnel de développement et non simplement comme un problème de santé publique. Les efforts entrepris dans le cadre du Projet Population et Lutte contre le SIDA vont dans le bon sens.

Environnement favorable

Il est incontestable que les autorités

accordent une attention plus soutenue au problème du VIH/SIDA, notamment après le Sommet des Chefs d'Etat qui a eu lieu en Afrique du Sud, comme en témoigne la fréquence des déclarations publiques sur le sujet et l'éclat donné à la journée nationale de lutte contre le SIDA du 23 octobre 2001. Les organisations de la société civile, elles aussi, se mobilisent autour d'actions mieux ciblées, par exemple en direction des jeunes, des personnes à risque comme les prostitués ou les routiers. Un réseau des associations des jeunes de lutte contre le sida est constitué. Cette mobilisation générale ainsi que la définition courant 2001 d'un plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA augurent, s'ils sont menés de manière durable et efficace, d'une prise en charge correcte de la pandémie. Les structures d'encadrement des stratégies et moyens de lutte contre le SIDA et opérationnelles sont :

- le Comité National de Lutte contre le SIDA dont le mandat est la coordination intersectorielle au niveau politique;
- le Comité Technique de Lutte contre le SIDA dont le mandat est l'élaboration des stratégies de prévention et de lutte ;
- Le Programme National de Lutte contre le SIDA dont le mandat est la coordination des activités au niveau national ;
- Le Centre Polyvalent Al Nadjima dont le mandat est de fournir l'appui psycho-médico-social des séropositifs et des malades sans crainte de stigmatisation.

Priorités de l'aide au développement

L'appui des partenaires pour lutter contre la pandémie du VIH/SIDA devrait se concentrer sur : i) le plaidoyer pour la prévention, afin de bien faire connaître par les différentes couches de la population, en

particulier les groupes à risque, les problèmes liés à la transmission de la maladie ; ii) l'accès aux médicaments, notamment pour les personnes démunies, qui constitue un véritable handicap à l'heure actuelle ainsi qu'une injustice ; iii) la prise en compte de la transmission de la maladie de la mère à l'enfant, afin d'en diminuer les risques ; iv) le partage d'informations sur les meilleures pratiques en matière de

prévention ; v) le renforcement des organisations de la société civile avec le développement d'un partenariat efficace avec des acteurs extérieurs ; vi) la prise en compte du VIH/SIDA en tant que problème de développement par la promotion socio-économique des personnes atteintes par la maladie.

ENVIRONNEMENT : Appliquer des stratégies nationales axées sur le développement durable d'ici 2005, de manière à réparer les dommages causés aux ressources environnementales

Etat de la situation et tendance

L'écosystème tchadien est très fragile et extrêmement dépendant des aléas climatiques. Les sécheresses répétées, l'exploitation anarchique des ressources ont contribué à fragiliser encore plus le milieu naturel. Le désert, qui couvre environ le tiers du territoire national avance d'environ 3 à 5 kilomètres chaque année. L'altération progressive des ressources végétales, la pression exercée par l'activité humaine sur les ressources ligneuses, la pratique des feux de brousse, le déboisement, la diminution de la fertilité des sols, sont les manifestations de cette fragilité qui conditionneront la vie des générations futures si des actions courageuses ne sont pas engagées pour enrayer le processus. Aucune stratégie cohérente de préservation de l'environnement n'a encore été mise en œuvre mis à part les actions conduites dans le cadre des conventions sur la biodiversité, les changements climatiques ou la lutte contre la désertification. Le Gouvernement a déjà entrepris en collaboration avec certains de ses partenaires des actions à travers les projets suivants : Projet de conservation et gestion des ressources naturelles et le Projet de conservation et utilisation des ressources naturelles dans le Sud-Est du Tchad.

Les ressources naturelles continueront à se dégrader sans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble et associant les populations à la base.

Défis pour atteindre l'objectif

Comme indiqué ci-dessus, le défi environnemental ne pourra être relevé sans la responsabilisation des populations pour la gestion de leur propre environnement et des ressources naturelles. Il s'agira de réduire la vulnérabilité du milieu par une action conjointe des populations, des autorités et des organisations non gouvernementales et de la société civile dans l'optique d'une gestion durable des ressources naturelles.

Environnement favorable

Un Plan National d'Action Environnementale est en cours d'élaboration. Il permettra d'intégrer les différentes stratégies issues des conventions signées par le Tchad et permettra de mieux impliquer les populations et les autres acteurs à la gestion de l'environnement. L'adoption et la mise en œuvre de ce Plan constitue une opportunité pour mieux prendre en compte les problèmes environnementaux dans l'optique d'un développement durable.

Priorités pour l'aide au développement

L'appui des partenaires dans le domaine de la gestion durable des ressources nationales devra se concentrer sur : i) le développement de stratégies nationales adaptées au contexte tchadien et ayant pour objectifs la préservation de l'environnement pour un

développement durable ; ii) le renforcement des capacités locales de protection et de gestion des ressources environnementales des populations ; iii) l'application des conventions internationales ratifiées par le pays dans le domaine de l'environnement ; iv) la mise en place et la gestion d'un système d'informations environnementales.

LOGEMENT

Etat de la situation et tendance

Les conditions de logement au Tchad sont des plus précaires. Selon le RGPH de 1993, environ 4 % des ménages tchadiens logent dans un habitat moderne, contre 88 % qui ont des logements de type traditionnel extrêmement sensibles aux intempéries, et 8 % des maisons de type semi-traditionnel. En milieu urbain, la répartition de l'habitat est en moyenne de type traditionnel à 57 %, semi-traditionnel à 32 %, et moderne à 11%. Pour N'Djaména, ces proportions sont respectivement de 41 %, 42 % et 17 %. Dans la très grande majorité des cas, ces maisons, qui n'excèdent pas 9 m², ne disposent pas de fenêtre ou sont à fenêtres réduites.

Le déficit de logement touche ainsi 43 % des ménages dans un milieu urbain qui ne peut offrir que des conditions d'habitat médiocres (57%) ou à la limite de l'acceptable (32 %), tandis que le problème de qualité du logement se pose pour la quasi totalité des ménages ruraux. Les estimations les plus crédibles font par ailleurs état d'un déficit annuel d'au moins 19.300 logements, toutes catégories confondues, en milieu urbain.

Il ressort de cette situation que l'objectif de fournir un logement décent à toute la population d'ici 2015, sera très difficile à réaliser. Cependant, des améliorations notables peuvent être enregistrées si les

efforts nécessaires sont consentis.

Défis pour atteindre l'objectif

Le défi de l'accès au logement est essentiellement la mise en œuvre d'une véritable politique en faveur de l'habitat, notamment pour les couches les plus défavorisées des zones rurales et péri urbaines, ainsi que la mise en place d'une institution spécialisée de crédit au logement.

Environnement favorable

Le Gouvernement a élaboré et présenté aux partenaires au développement une stratégie nationale du sous secteur de l'urbanisme et de l'habitat lors de la consultation sectorielle de novembre 1999, dont l'un des objectifs est de favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement décent. L'adhésion des partenaires à cette stratégie devrait permettre la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. La mise en place des communautés urbaines dans le cadre de la décentralisation devrait également permettre une prise en charge plus rapprochée du problème.

Le Gouvernement a, par ailleurs, entrepris l'élaboration d'une stratégie nationale de logement.

Priorités de l'aide au développement

L'appui des partenaires devrait permettre : i) la mise en œuvre de la stratégie du sous

secteur ; ii) le renforcement des capacités de gestion de communautés urbaines ; iii) le développement du partenariat avec le secteur privé.

APPUIS ANTERIEURS ET ATTENDUS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

APPUIS ANTERIEURS

Au cours des quatre dernières années, les appuis apportés par les Agences du Système des Nations Unies ont porté essentiellement sur:

- ◆ le dialogue sur les politiques : elles ont ainsi contribué à la formulation de politiques et de stratégies dans les quatre secteurs prioritaires retenus par les autorités, ainsi que dans le domaine du renforcement des capacités nationales de gestion ;
- ◆ la mise en œuvre de ces politiques en participant directement au financement des projets sur le terrain ;
- ◆ la gestion et la coordination de l'aide.

Ces appuis ont permis au pays de disposer de stratégies et de politiques sectorielles et macroéconomiques à moyen et long terme, en même temps que le plaidoyer sur les questions à caractère transversal, tel que le genre, la bonne gouvernance.

APPUIS ATTENDUS

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement formulé courant 2001 et le contexte nouveau caractérisé par la finalisation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté à la fin du 1^{er} trimestre 2002 et le début de l'exploitation pétrole prévue pour 2004, déterminent les appuis du Système des Nations Unies pour les trois à quatre années à venir. Ces appuis

sont centré sur la lutte contre la pauvreté, avec comme points d'entrée:

- la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit par : i) le renforcement de la gestion de l'économie et du développement ; ii) la promotion de la démocratie et du respect des droits humains ; iii) la promotion de la paix, de la sécurité et de la prévention des conflits ; iv) la promotion de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- ◆ la promotion de l'accès aux services sociaux de base par : i) la promotion de l'accès à une éducation de qualité ; ii) la promotion de l'accès aux services de santé de qualité ; iii) la promotion de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et de l'assainissement ;
- ◆ l'élargissement des opportunités économiques pour les pauvres par : i) la promotion de l'emploi productif en faveur des pauvres ; ii) la promotion de la sécurité alimentaire ; iii) la promotion d'une gestion efficace des ressources naturelles.

Il s'agira donc :

- d'appuyer la mise en œuvre de la SNRP ;
- d'appuyer le suivi et l'évaluation de cette mise en œuvre ;
- de contribuer à la constitution d'une base de données nationales et régionales par l'appui à la réalisation et à l'exploitation des enquêtes et recensement prévus au cours des prochaines années : Enquête sur la Consommation des Ménages et le

Secteur Informel (2002), Enquête Démographique et de Santé (2003), Recensement général de la Population et de l'Habitat (2004-2005) ;

- de faire le plaidoyer pour une utilisation rationnelle des ressources pétrolières pour la réduction de la pauvreté.

CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS (FMI et Banque Mondiale)

Les institutions de Bretton Woods sont parties prenantes dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, avec la mise en œuvre du Programme FRPC qui a remplacé la FARS depuis janvier 2000.

Une concertation de plus en plus poussée entre les institutions de Bretton Woods et les différentes Agences des Nations Unies, les autres partenaires au développement, le Gouvernement dans l'objectif d'éradication de la pauvreté au

Tchad et dans le monde confirme une nouvelle mentalité et une approche et stratégies dans la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

La sécurité, la bonne gouvernance, la transparence et la réduction de la pauvreté sont des objectifs communs partagés par tous les partenaires au Tchad.